

**Mémoire pour les consultations prébudgétaires en
prévision du prochain budget fédéral**

**Le tourisme : un fort potentiel de
croissance économique**

Présenté par :
l'Association de l'industrie touristique du Canada

Le 8 octobre 2022

Pour aider à attirer et maintenir une main-d'œuvre touristique durable, que le gouvernement :

Recommandation 1 : alloue 10 millions et 5 millions de dollars par an, respectivement, à des campagnes de recrutement nationales ciblées et à une stratégie en faveur de la main-d'œuvre autochtone.

Recommandation 2 : octroie 2 millions de dollars sur deux ans pour augmenter le nombre de programmes d'études secondaires en tourisme et en hôtellerie, 6 millions de dollars sur trois ans pour moderniser les programmes d'études postsecondaires en tourisme, 25 millions de dollars sur trois ans pour lancer des programmes nationaux complets de transition en tourisme, à l'issue desquels les participants seraient « prêts à l'emploi » et 6 millions de dollars sur trois ans pour investir dans le perfectionnement des compétences et la formation.

Recommandation 3 : contribue à hauteur de 3,5 millions de dollars par an aux activités de RH Tourisme Canada (RHTC) afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son important rôle de surveillance pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

Pour améliorer l'accès pour les visiteurs canadiens et étrangers, que le gouvernement :

Recommandation 4 : consacre des ressources supplémentaires au soutien d'une plus grande adoption de la biométrie et de l'utilisation d'autres outils numériques, tels que les portes électroniques, afin d'améliorer les temps d'attente pour le contrôle préembarquement, de réduire la congestion dans les aéroports et d'investir dans le programme d'autorisations de voyage électroniques du Canada aux fins d'harmonisation et de rationalisation de différents accords de sécurité mondiaux reconnus par le Canada.

Recommandation 5 : joue un rôle de premier plan dans la révision des itinéraires pour reconnecter le Canada par autocar et fournir un soutien financier aux exploitants privés par l'intermédiaire de nouveaux programmes et/ou en leur consacrant 5 % de l'investissement fédéral dans le transport en commun.

Pour développer et promouvoir les actifs touristiques, que le gouvernement :

Recommandation 6 : mette en place une série de mesures financières pour soutenir la création, l'entretien et la remise à neuf des actifs touristiques, y compris un nouveau crédit d'impôt pour les rénovations et la modernisation, une nouvelle déduction pour amortissement permettant de réclamer 100 % d'un investissement dans de nouveaux biens durables et des rénovations majeures dans l'année où il est effectué, l'établissement de réserves de capitaux de prêts publics pour la création de nouveaux actifs et les rénovations majeures, à des taux compétitifs et amortis sur 30 ans, la mise en place d'un programme fédéral d'assurance hypothécaire spécialisé pour réduire le risque pour les institutions financières privées du Canada et l'établissement de nouvelles subventions et contributions non remboursables pour encourager le développement de nouveaux actifs durables et innovateurs, en particulier dans les régions mal desservies, rurales et éloignées.

Recommandation 7 : permette aux aéroports de conserver le loyer qu'ils versent actuellement au trésor public afin de le réinvestir dans le développement d'aéroports durables de classe mondiale.

Recommandation 8 : augmente son allocation annuelle à DC à un niveau équivalent à celui de ses homologues dans d'autres pays et prend un engagement de 5 ans vis-à-vis ces nouvelles ressources.

Recommandation 9 : crée un fonds national pour les réunions, les conférences incitatives et les événements et y alloue 80 millions de dollars par an.

Recommandation 10 : encourager ses agences de développement économique régionales à fournir davantage d'assistance aux OMD.

Pour bâtir une industrie touristique régénératrice et inclusive, que le gouvernement :

Recommandation 11 : investisse dans le tourisme régénérateur en mettant en place des programmes de soutien aux entreprises pour les nouvelles initiatives durables et les rénovations, à l'échelle du pays.

Recommandation 12 : mette en place de nouveaux crédits d'impôt pour les entreprises qui élaborent des programmes de recrutement spécialisés à l'intention des groupes en quête d'équité et alloue des ressources pour la mise en œuvre d'une stratégie de main-d'œuvre dirigée par les Autochtones.

Corps du mémoire

L'AITC est l'organisation nationale qui défend les intérêts du secteur touristique au Canada. Agissant au nom de milliers d'entreprises d'un bout à l'autre du pays, nous promovons des politiques et des programmes qui favorisent la croissance du tourisme.

Le tourisme revêt, à l'échelle mondiale, des proportions phénoménales. Avant la pandémie, c'était l'un des secteurs les plus importants dans le monde, où il représentait un nouvel employé créé sur 4, 10,3 % de tous les emplois (333 millions) et 10,3 % du PIB mondial (9,6 billions de dollars US). En 2019, les dépenses des visiteurs internationaux se sont chiffrées à 1,8 billion de dollars (6,8 % des exportations totales)¹.

Malgré la pandémie, le tourisme présente un potentiel très élevé de forte croissance dans le futur. Après une baisse de 50,4 % de la contribution du secteur global à l'économie mondiale, l'industrie du tourisme s'est redressée de 21,7 % en 2021. À titre comparatif, l'économie mondiale a quant à elle connu une croissance de l'ordre de 6,7 %.

Le tourisme permet le développement socio-économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Il favorise de ce fait la prospérité et exerce une incidence positive importante, en offrant des occasions uniques aux femmes, aux minorités et aux jeunes. Et les avantages vont bien au-delà de l'incidence directe sur le PIB et l'emploi, les gains indirects s'étendant à d'autres secteurs par l'intermédiaire de l'écosystème du voyage dans son ensemble et des chaînes d'approvisionnement.

À la lumière de ce qui précède, on comprendra que la promotion du tourisme au Canada soit d'une importance capitale. Outre les avantages susmentionnés, le tourisme joue un rôle important en tant qu'ambassadeur principal sur la scène mondiale, en faisant connaître les valeurs et les principes du Canada, et il est crucial pour favoriser la cohésion sociale.

L'investissement dans le tourisme se traduira également par un important rendement du capital investi pour tous les ordres de gouvernement, rendement qui profitera par la suite à tous les Canadiens. Selon Statistique Canada, les recettes gouvernementales totales attribuables au tourisme s'élevaient en 2019 à 28,4 milliards de dollars².

En dépit d'une certaine amélioration au cours des derniers mois, les entreprises touristiques continuent d'éprouver des difficultés financières, de faire face à des obstacles pour attirer les investissements et de

¹ *Travel and Tourism Economic Impact 2022* du World Travel and Tourism Council, août 2022.

² Statistique Canada. Tableau 36-10-0463-01, Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme.

connaître des difficultés considérables pour attirer et conserver la main-d'œuvre nécessaire à leurs activités.

Nous sommes désormais confrontés à de nouveaux défis : perturbations des chaînes d'approvisionnement, inflation à son plus haut niveau depuis 40 ans et hausse des taux d'intérêt.

Dans une récente présentation au ministre Boissonnault¹, l'AITC a souligné les priorités clés pour aider le tourisme à se remettre de la pandémie et à se positionner au mieux pour la croissance.

Nous avons recommandé un certain nombre d'objectifs clés à atteindre d'ici 2030. Ceux-ci concernent les dépenses touristiques, la dispersion, la main-d'œuvre, les visiteurs de l'étranger qui passent la nuit au pays et notre position concurrentielle mondiale.

Nous avons défini quatre grands piliers qui nous permettront d'atteindre nos objectifs. Ces objectifs sont les suivants : i) attirer et maintenir en poste une main-d'œuvre touristique durable, ii) améliorer l'accès pour les visiteurs canadiens et étrangers, iii) développer et promouvoir les actifs touristiques et iv) bâtir une industrie touristique régénératrice et inclusive.

Premier pilier : Attirer et maintenir en poste une main-d'œuvre touristique durable

La reprise et la croissance du tourisme dépendent en grande partie de la capacité à régler les importantes pénuries de main-d'œuvre que nous connaissons actuellement.

RH Tourisme Canada (RHTC) a présenté au ministre Boissonnault une proposition détaillée décrivant différentes mesures. L'AITC appuie ces recommandations et exhorte le gouvernement à y donner suite.

Entre autres initiatives, RHTC a notamment recommandé l'élaboration et le déploiement de campagnes de recrutement nationales ciblées et d'une stratégie précise en faveur de la main-d'œuvre autochtone.

Dans le domaine de la formation et du perfectionnement des compétences, RHTC a recommandé d'augmenter le nombre de programmes d'études secondaires, de moderniser les programmes d'études postsecondaires, de lancer des programmes nationaux complets de transition vers le tourisme à l'issue desquels les participants seraient « prêts à l'emploi » et d'investir dans le développement des compétences et la formation.

Étant donné la nature complexe des défis liés à la main-d'œuvre, nous croyons qu'une surveillance et une responsabilisation appropriées s'imposent. RHTC est une organisation unique, et un centre d'excellence et d'expertise dans le domaine. À ce titre, nous recommandons au gouvernement de lui allouer des ressources permanentes pour lui permettre de remplir ce rôle important.

Deuxième pilier : Améliorer l'accès pour les visiteurs canadiens et étrangers

¹ Mémoire présenté à l'honorable Randy Boissonnault, ministre du Tourisme et ministre associé des Finances pour une nouvelle stratégie fédérale de croissance du tourisme, août 2022.

Permettre et faciliter les déplacements des voyageurs vers le Canada et à l'intérieur de ses frontières est essentiel à la réussite touristique. Il s'agit autant d'éliminer les obstacles existants que d'améliorer l'efficacité des processus de voyage.

Pour améliorer les temps d'attente avant l'embarquement et la congestion dans les aéroports, des ressources supplémentaires devraient être allouées à une adoption élargie de la biométrie et à l'utilisation d'autres outils numériques tels que les portes d'embarquement électroniques. Des ressources supplémentaires devraient également être affectées à l'élargissement du programme pilote pour les voyageurs dignes de confiance à l'ensemble du Canada. Avec les investissements adéquats dans l'infrastructure informatique, le programme canadien d'autorisation de voyage électronique pourrait être amélioré et utilisé pour harmoniser et rationaliser un certain nombre d'accords de sécurité mondiaux reconnus par le Canada.

Le gouvernement fédéral peut également endosser, à cet égard, un rôle de leadership et contribuer à la révision des itinéraires pour assurer les liaisons d'un bout à l'autre du pays par autocar. Pour résoudre ce problème, des subventions directes ou indirectes pourraient être mises en place, et (ou) 5 % de l'investissement fédéral dans les transports en commun pourrait être affecté au soutien des exploitants d'autocars.

Troisième pilier : Développer et promouvoir les actifs touristiques

Pour atteindre nos objectifs en matière de tourisme d'ici 2030, nous devons consacrer des ressources importantes à faire en sorte que le Canada dispose d'actifs touristiques de classe mondiale et à les promouvoir de façon énergique, pour que les voyageurs puissent les découvrir et en faire l'expérience. Il s'agit autant de mettre à jour et de commercialiser les actifs existants que de concevoir et de promouvoir de nouveaux actifs, en particulier dans les communautés mal desservies.

Les estimations réalisées par les experts du secteur suggèrent qu'il faudrait des milliards de dollars de nouveaux capitaux pour véritablement atteindre nos objectifs en matière d'actifs.

Le soutien à l'entretien, à la création et à la rénovation des actifs touristiques pourrait prendre différentes formes. Idéalement, il devrait comporter une série de mesures financières. Une grande partie de ce nouveau financement pourrait être administrée par des organisations existantes. Nous constatons en particulier la nécessité d'un soutien ciblé aux actifs du secteur du tourisme autochtone.

Nous recommandons un nouveau crédit d'impôt pour les rénovations et la modernisation. Structurée à 25 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 25 % des dépenses totales du projet, une telle mesure encouragerait l'investissement dans les rénovations à l'échelle du pays. Une nouvelle catégorie de déduction pour amortissement pourrait également être créée pour les investissements de capitaux dans le tourisme, permettant de réclamer 100 % de l'investissement dans de nouveaux actifs ou des rénovations majeures dans l'année où il aurait été effectué.

Pour contribuer à attirer davantage d'investissements privés, le gouvernement pourrait créer des réserves de capitaux de prêt publics pour la création de nouveaux actifs et les rénovations majeures. En offrant des taux compétitifs amortis sur 30 ans, un tel investissement pourrait contribuer à mobiliser des milliards de dollars de sources privées. Un programme fédéral d'assurance hypothécaire spécialisé pourrait également être mis en place afin de réduire les risques pour les institutions financières privées du Canada.

Pour encourager l'élaboration de nouveaux actifs innovants ou la rénovation des actifs existants, en particulier dans les zones mal desservies, rurales et éloignées, et pour favoriser des produits plus durables, de nouvelles subventions et de nouveaux programmes de contribution non remboursables pourraient être créés.

Afin d'améliorer notre compétitivité à l'échelle internationale et de favoriser les investissements, enfin, le gouvernement devrait permettre aux aéroports de conserver le loyer qu'ils versent actuellement au Trésor fédéral afin de le réinvestir dans le développement d'aéroports durables de classe mondiale axés sur l'expérience des passagers, l'innovation et les objectifs de décarbonisation.

Disposer d'actifs touristiques de classe mondiale n'est qu'une partie de la réponse à notre quête de succès. Il est tout aussi important de veiller à ce que tous les touristes en connaissent l'existence et sachent comment les trouver.

Destination Canada (DC), une société d'État fédérale, et les organisations de marketing de destinations (OMD) de tout le Canada sont essentielles à l'atteinte de nos objectifs de marketing touristique. DC se concentre largement sur la promotion du Canada sur les principaux marchés internationaux, tandis que les OMD ont pour mandat de promouvoir leur région respective.

Nous recommandons au gouvernement d'augmenter l'allocation annuelle à DC à un niveau qui la mette sur un pied d'égalité avec ses homologues d'autres pays chefs de file, et de s'engager à maintenir ces nouveaux niveaux de ressources pendant 5 ans.

Nous recommandons également au gouvernement de mettre sur pied un fonds national pour les réunions, les conférences incitatives et les événements et de lui allouer 80 millions de dollars par an. Pour contribuer également à stimuler le secteur des événements d'affaires, le gouvernement devrait encourager ses agences régionales de développement économique à offrir une plus grande assistance aux OMD à cette fin.

Quatrième pilier : Bâtir une industrie touristique régénératrice et inclusive

Alors que le secteur touristique s'efforce de revenir à son niveau d'avant la pandémie, il est possible de contribuer à le rendre plus résilient, durable et équitable.

L'AITC recommande au gouvernement d'investir dans le tourisme régénérateur. Nous devons collaborer pour définir et mettre en pratique des principes régénérateurs qui reconnaissent le rôle du tourisme

dans la réduction des émissions de carbone. Le gouvernement peut faire preuve de leadership dans ce domaine en mettant en place des programmes propres au tourisme pour soutenir les entreprises dans le cadre de nouveaux projets durables et projets de rénovations dans tout le pays.

Le Canada s'efforce également d'être un lieu d'inclusion et de possibilités pour toutes les communautés. Dans cette perspective, l'AITC recommande au gouvernement de créer de nouveaux crédits d'impôt pour les entreprises qui élaborent des programmes de recrutement spécialisés à l'intention des groupes en quête d'équité, et d'allouer des ressources pour la mise en œuvre d'une stratégie de main-d'œuvre dirigée par les Autochtones.

En conclusion, nous espérons que les opinions et les recommandations contenues dans le présent mémoire seront utiles au Comité permanent des finances de la Chambre des communes tandis qu'il examine ses priorités pour le prochain budget fédéral.